



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS ET AUX ÉTUDIANTES

Nom de l'étudiant : _____

Tous les demandeurs doivent remplir les parties 1 à 5 et la page 7

Type(s) d'aide demandés :

- Bourse du Yukon
- Allocation de formation des étudiants et étudiantes
- Prix d'excellence du Yukon
- Bourses d'études

Les demandes incomplètes seront annulées à la date de fin des cours à temps plein de l'année scolaire courante.

Envoi de la demande et des documents

Aide financière aux étudiants et aux étudiantes, Éducation (E-13A)
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Adresse de la Section de l'aide financière aux étudiants et aux étudiantes : 1000, boulevard Lewes, Whitehorse (Yukon)

Site Web : yukon.ca/fr/soutien-financier-etudiants-etudiantes

Coordonnées

Pour toute question, communiquez avec la Section de l'aide financière aux étudiants et aux étudiantes.

Par courriel : sfa@yukon.ca

Par téléphone : 867-667-5929 ou (sans frais au Yukon) 1-800-661-0408, poste 5929

Partie 1 – Renseignements personnels		
Nom de famille	Prénom	
Second(s) prénom(s)	Ancien nom de famille (s'il y a lieu)	
Numéro d'assurance sociale	État matrimonial	
Adresse postale permanente		
Numéro et rue ou case postale		Ville ou localité
Territoire, province ou État	Code postal ou code ZIP	Pays
Téléphone	Courriel	
Adresse pendant l'année scolaire		
Si la partie qui suit n'est pas remplie ou si l'adresse fournie est incomplète, la correspondance sera envoyée à l'adresse postale permanente susmentionnée. N'inscrivez pas l'adresse de l'établissement scolaire.		
Numéro et rue ou case postale		Ville ou localité
Territoire, province ou État	Code postal ou code ZIP	Pays
Téléphone	Courriel	
Autres renseignements		
Genre <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Non précisé	Date de naissance AAAA - MM - JJ	Vous avez : <input type="checkbox"/> la citoyenneté canadienne <input type="checkbox"/> la résidence permanente
Partie 2 – Renseignements statistiques		
Questions facultatives (à des fins statistiques seulement)		
Êtes-vous Autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je préfère ne pas répondre Cochez la case applicable : <input type="checkbox"/> Première Nation du Yukon <input type="checkbox"/> Métis <input type="checkbox"/> Inuit <input type="checkbox"/> Autre Première Nation		
Si vous êtes membre d'une Première Nation du Yukon, indiquez laquelle. N'écrivez rien si vous préférez ne pas répondre.		

Partie 5 – Admissibilité

Pour permettre à notre bureau de déterminer votre admissibilité, merci de répondre aux questions suivantes.

Êtes-vous marié ou en union de fait? Oui Non

Est qualifiée d'« union de fait » la relation de deux partenaires vivant ensemble depuis au moins 12 mois.

Si vous avez répondu « oui » et que votre partenaire n'étudie pas au niveau postsecondaire à temps plein, où habite-t-il depuis les 12 derniers mois?

Ville, province ou pays : _____

Êtes-vous chef de famille monoparentale? Oui Non

Avez-vous cessé de fréquenter l'école secondaire depuis plus de 4 ans? Oui Non

Date de la fin des études secondaires : AAAA/MM

Si vous avez répondu « non » à toutes ces questions, nous considérerons que vous êtes à la charge de vos parents.

Partie 6 – Bourse du Yukon (le cas échéant)

La Bourse du Yukon est réservée aux personnes faisant des études postsecondaires à temps plein. Si vous suivez des cours de rattrapage, vous pourriez être admissible à l'Allocation de formation des étudiants et étudiantes (partie 7), à condition d'étudier à temps plein dans un établissement yukonnais reconnu.

S'il s'agit de votre première demande de Bourse du Yukon, vous devez joindre les documents suivants.

- **Document d'information sur le programme** signé par un représentant autorisé de l'établissement scolaire Joint À venir
- Relevé de notes d'études secondaires faites au Yukon ou preuve d'un enseignement à domicile reconnu, ou annexe E (yukon.ca/fr/soutien-financier-etudiants-etudiantes) si vous n'avez pas fait 2 ans d'études secondaires au Yukon, mais que vous y résidiez. Joint À venir
- **Formulaire de déclaration du parent** (page 8), si l'on considère que vous êtes à la charge de vos parents (vous avez répondu « non » à toutes les questions de la partie 5). Rempli s. o.
- **Formulaire de déclaration de l'étudiant** dûment signé (page 7) Rempli
- Copie de votre carte de résidence permanente (s'il y a lieu) Jointe À venir s. o.
 Déjà fournie

Lien vers le **formulaire d'autorisation de dépôt direct** et les instructions pour s'inscrire auprès du ministère des Finances : yukon.ca/fr/formulaire-dautorisation-de-depot-direct.

Si ce formulaire n'a pas été rempli au moment de traiter la demande, un chèque sera envoyé à l'adresse postale indiquée.

S'il ne s'agit pas de votre première demande de Bourse du Yukon, vous devez joindre les documents suivants.

- **Document d'information sur le programme** signé par un représentant autorisé de l'établissement scolaire Joint À venir
- **Formulaire de déclaration du parent** (page 8), si l'on considère que vous êtes à la charge de vos parents Rempli s. o. À venir
- **Formulaire de déclaration de l'étudiant** signé (page 7) Rempli

Date limite de réception de la demande de Bourse du Yukon : 6 semaines après le début des cours.

Date limite de réception des documents à l'appui : date de fin de la période d'études de l'année scolaire en cours.

Partie 7 – Allocation de formation des étudiants et étudiantes (le cas échéant)

Si vous demandez une Bourse du Yukon, vous NE POUVEZ PAS recevoir l'Allocation de formation des étudiants et étudiantes en même temps. Cette allocation est réservée aux personnes suivant des cours de niveau postsecondaire ou de rattrapage à temps plein dans un établissement yukonnais reconnu.

Devrez-vous déménager pour suivre votre programme? Oui Non
Si oui, devrez-vous conserver deux logements pendant vos études? Oui Non

Si vous avez des personnes à charge lorsque vos cours commencent, indiquez-les ci-dessous. Une personne à charge s'entend d'un enfant de 17 ans ou moins (naturel, adopté ou du conjoint) ou encore d'un conjoint dont le revenu hebdomadaire est inférieur au taux hebdomadaire actuel de l'Allocation de formation des étudiants et étudiantes (yukon.ca/fr/soutien-financier-etudiants-etudiantes).

Noms des personnes à charge (nom de famille, prénom)	Date de naissance	Lien avec vous	Vit normalement avec vous?
	AAAA-MM-JJ		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	AAAA-MM-JJ		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	AAAA-MM-JJ		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	AAAA-MM-JJ		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous recevez une aide financière d'une autre source pour couvrir vos droits de scolarité, le coût de vos manuels scolaires, vos frais de subsistance ou autres frais, **vous devez nous en informer.** En cas de doute, contactez-nous. Nous pourrions ainsi vous éviter d'avoir à rembourser de l'aide à laquelle vous n'aviez pas droit.

Est-ce qu'une ou plusieurs organisations payeront vos droits de scolarité ou vos manuels scolaires? Oui Non Peut-être

Si « oui » ou « peut-être », indiquez leur nom : _____

Est-ce qu'une ou plusieurs organisations vous verseront de l'aide pour vos frais de subsistance ou une autre forme d'aide pendant vos études? Oui Non Peut-être

Si « oui » ou « peut-être », indiquez leur nom : _____

Si vous avez répondu « oui » ou « peut-être » à l'une des deux questions ci-dessus, nous pourrions vous demander de fournir une lettre d'approbation ou de refus de financement des organisations avant de traiter votre demande.

Important : Vous devez joindre les documents suivants à votre demande.

• Document d'information sur le programme signé par un représentant autorisé de l'établissement scolaire	<input type="checkbox"/> Jointe <input type="checkbox"/> À venir
• Copie du certificat de naissance de chaque personne à charge	<input type="checkbox"/> Jointe <input type="checkbox"/> À venir <input type="checkbox"/> s. o. <input type="checkbox"/> Déjà fournie
• Copie de la lettre d'approbation ou de refus si d'autres organisations vous versent, à vous ou à votre établissement scolaire, une aide pour vos études (sauf des bourses d'études)	<input type="checkbox"/> Jointe <input type="checkbox"/> À venir <input type="checkbox"/> s. o.
• Formulaire de déclaration du parent (page 8) si l'on considère que vous êtes à la charge de vos parents	<input type="checkbox"/> Jointe <input type="checkbox"/> À venir <input type="checkbox"/> s. o.
• Formulaire de déclaration de l'étudiant signé (page 7)	<input type="checkbox"/> Rempli
• Copie de votre carte de résidence permanente (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/> Jointe <input type="checkbox"/> À venir <input type="checkbox"/> s. o. <input type="checkbox"/> Déjà fournie

Date limite de réception de la demande d'Allocation de formation des étudiants et étudiantes : 14 jours après le début des cours

Les demandes tardives seront traitées, mais l'aide financière – si elle est accordée – ne sera versée qu'à partir de la date de réception de la demande signée.

Date limite de réception des documents à l'appui : date de fin de la période d'études de l'année scolaire en cours.

Partie 8 – Prix d'excellence du Yukon (le cas échéant)

Je désire utiliser _____ \$ de mes Prix d'excellence cette année.

Nom de l'école secondaire du Yukon : _____

À joindre

- Relevé de notes d'études secondaires faites au Yukon Joint À venir Déjà fourni
- Reçus pour droits de scolarité ou manuels scolaires Joint À venir
- **Formulaire de déclaration de l'étudiant** signé (page 7) Rempli

Vous devez réclamer les prix dans les 10 ans suivant la fin de vos études secondaires.

Partie 9 – Autres bourses d'études (le cas échéant)

Date limite : 30 septembre

Cochez les cases qui s'appliquent.

Bourse des Forces canadiennes à l'intention des étudiants yukonnais (100 \$)

Critères :

- Être un élève de 12^e année du Yukon admis en 1^{re} année d'un programme d'études postsecondaires menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade
- Fréquenter un établissement postsecondaire reconnu l'année suivant l'obtention du diplôme
- Avoir obtenu la meilleure moyenne selon les notes finales de 12^e année
- Fournir son relevé de notes d'études secondaires Joint À venir

Bourse d'études Nicholas-John-Harach (100 \$)

Critères :

- Être un élève de 12^e année du Yukon admis à n'importe quelle année d'une formation technique en aviation
- Résider au Yukon, au sens des critères de résidence de la Bourse du Yukon
- Avoir obtenu la meilleure moyenne selon les notes finales de 12^e année ou le relevé de notes d'études postsecondaires
- Fournir son relevé de notes d'études secondaires (admission en 1^{re} année) ou d'études postsecondaires (les autres années) Joint À venir

Bourse du Yukon Huskys C.B. Radio Club (350 \$)

Critères :

- Être un élève de 12^e année du Yukon admis en 1^{re} ou 2^e année d'un programme professionnel ou technique de 1 ou 2 ans
- Avoir obtenu la meilleure moyenne selon les notes finales de 12^e année (admission en 1^{re} année) ou les notes obtenues en 1^{re} année d'études postsecondaires (2^e année d'un programme postsecondaire)
- Fournir son relevé de notes d'études secondaires (admission en 1^{re} année) ou de 1^{re} année d'études postsecondaires (2^e année d'un programme postsecondaire) Joint À venir



DÉCLARATION DE L'ÉTUDIANT ET CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Vous devez signer au bas de la page pour que votre demande soit jugée complète. Prenez soin de bien lire l'information ci-dessous.

Voulez-vous qu'un ami, un parent, un conjoint ou une autre personne puisse communiquer avec nous en votre nom au sujet de votre demande d'aide financière? Si oui, indiquez le nom de ces personnes ci-dessous.

Nom(s) en lettres détachées : 1. _____

2. _____

En signant au bas de la page, j'autorise les responsables de l'aide financière aux étudiants et les personnes susmentionnées à échanger des renseignements personnels ou financiers pour les besoins de ma demande.

Ces renseignements sont recueillis en application de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants* et de la *Loi sur la formation professionnelle* du Yukon ainsi que de leurs règlements aux fins d'administration des programmes territoriaux de prêts et bourses pour étudiants, c'est-à-dire déterminer l'admissibilité des demandeurs, constituer des bases de données et communiquer des renseignements aux organismes de parrainage. Pour en savoir plus, communiquez avec la Section de l'aide financière aux étudiants et aux étudiantes (867-667-5929) ou rendez-vous au bureau du ministère de l'Éducation (1000, boulevard Lewes, à Whitehorse).

1. J'autorise Emploi et Développement social Canada et l'Assistance sociale à communiquer avec la Section de l'aide financière aux étudiants et aux étudiantes afin de recueillir et d'échanger mes renseignements personnels, notamment les renseignements relatifs à une demande d'assurance-emploi, à un litige professionnel ou à de l'aide à la formation sous forme de soutien au revenu, pour vérifier mon admissibilité à l'Allocation de formation des étudiants et étudiantes.
2. J'autorise la Section de l'aide financière aux étudiants et aux étudiantes, le Comité d'aide financière aux étudiants, les établissements d'enseignement et les organismes de parrainage concernés à recueillir et à communiquer mes renseignements personnels et financiers, au besoin, aux fins de traitement et de vérification de ma demande.
3. Je confirme ne pas être admissible, ni avoir été admissible ou croire être admissible, à l'aide financière aux étudiants d'une province ou d'un territoire autre que le Yukon – y compris un prêt ou une garantie de prêt – pour toute partie de la période d'études indiquée. Je comprends que pour être admissible à la Bourse du Yukon ou à l'Allocation de formation des étudiants et étudiantes, je dois étudier à temps plein pendant toute la période où je reçois l'aide financière, et conserver ce statut durant toute cette période. Je comprends aussi que si je cesse d'étudier à temps plein pour quelque raison que ce soit, je pourrais devoir rembourser, en tout ou en partie, la bourse ou l'allocation.
4. Je comprends que si je reçois la Bourse du Yukon ou l'Allocation de formation des étudiants et étudiantes pour des cours en ligne ou à distance et que je demande la prolongation de l'un de ces cours, je pourrais cesser d'être considéré comme étudiant à temps plein aux termes des conditions de la bourse ou de l'allocation et que je pourrais par conséquent devoir la rembourser, en tout ou en partie.

Oui En cochant cette case, j'autorise la Section de l'aide financière aux étudiants et aux étudiantes à communiquer mes coordonnées aux administrateurs de programmes d'emploi pour étudiants afin qu'on puisse m'informer de leur offre, par exemple le Programme de formation et d'emploi pour étudiants (STEP), le programme Grad Corps et le programme de Brigade jeunesse pour la protection de l'environnement au Yukon (Y2C2). (Ne cochez pas si vous ne voulez pas recevoir d'information sur ces programmes.)

Je déclare, en toute conscience, que les renseignements que j'ai fournis sont vrais et exacts, sachant que cette déclaration a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment. Je comprends que le fait de fournir sciemment des renseignements faux ou trompeurs constitue une infraction au *Code criminel* du Canada.

Signature du demandeur

Nom (en lettres détachées)

Date

Important : Régime d'assurance-santé du Yukon

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement postsecondaire ailleurs qu'au Yukon, vous devez informer le Service d'assurance-santé du Yukon de votre absence temporaire pour vos études afin de continuer de bénéficier de la couverture des frais médicaux et hospitaliers prévue par le Régime d'assurance-santé du Yukon et le Régime d'assurance-hospitalisation du Yukon.

Pour demeurer admissible lorsque vous quittez le territoire, vous devez :

- fréquenter à temps plein une université ou un autre établissement d'enseignement reconnu;
- avoir l'intention de vous réinstaller de manière permanente au Yukon après vos études;
- **soumettre un formulaire d'absence prolongée** (téléchargeable sur le site de Santé et Affaires sociales au yukon.ca/fr/regime-dassurance-sante-du-yukon-avis-dabsence-prolongee) et une confirmation d'inscription, qui doivent être approuvés **avant votre départ**. Vous devez remplir ce formulaire **chaque année d'absence** et l'envoyer par télécopieur (867-393-6486) ou par la poste (Services de santé assurés (H-2) C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6) ou le remettre en personne (204, rue Lambert, à Whitehorse);
- une fois de retour au Yukon, vous présenter au bureau des Services de santé assurés, où vous devrez signer et dater un autre formulaire. Si vous êtes de retour au Yukon, mais pas à Whitehorse, appelez au 867 667 5209 pour prendre des dispositions, sinon votre couverture d'assurance-santé pourrait être annulée.

Votre couverture est limitée : dès que vous quittez le territoire, vous n'êtes plus admissible au Programme de déplacements pour soins médicaux. Sachez aussi que les services d'ambulance terrestre ou aérienne ne sont pas couverts à l'extérieur du Yukon.

Si vous bénéficiez du Programme d'aide aux malades chroniques et demeurez admissible à l'assurance-santé pendant votre absence, vous pouvez demander le remboursement de vos médicaments en soumettant vos reçus originaux à votre retour au Yukon.

Le Service d'assurance-santé du Yukon vous recommande fortement de souscrire une assurance-santé supplémentaire pour la durée de votre absence.

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement au Canada, sauf au Québec : Peu importe la province ou le territoire où vous étudiez, vous êtes couvert pour les services médicaux et hospitaliers; vos frais médicaux seront facturés directement au gouvernement du Yukon, selon l'entente interprovinciale de facturation réciproque.

Puisque le Québec n'est pas signataire de cette entente, il est possible que les médecins et les hôpitaux de cette province demandent le paiement des frais au moment du service. Si c'est le cas, vous pouvez recevoir un remboursement sur présentation de vos reçus. Vous devez cependant assumer vous-même les frais des services ou des traitements non couverts par le Régime d'assurance-santé du Yukon.

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement à l'étranger : La couverture des soins hospitaliers et médicaux se limite au montant maximal à payer pour recevoir un tel service au Yukon. La plupart des prestataires de soins de santé à l'étranger exigent le paiement au moment du service. Le Régime d'assurance-santé du Yukon rembourse les frais sur présentation des factures. Cependant, vous devez payer entièrement les frais dépassant le montant assuré au Yukon et les frais des services ou des traitements non couverts par le Régime.

Régime d'assurance-santé du Yukon (H-2), C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-5271 Télécopieur : 867-393-6486